

aux usages de cette petite commune, où, jusqu'au moment où on les déposa dans la tombe, les jeunes filles sont placées dans la bière découvertes et vêtues de leurs habits de fête.

On procède à l'audition des témoins. On a pu voir que la femme Couturier a fourni, dans l'instruction, les détails les plus accablants contre son mari. Ce douloureux spectacle devait se reproduire aux débats.

II. CONSEIL DE GUERRE DE PARIS.

Présidence de M. Ripert, colonel du 25^e de ligne.

Audience du 25 août.

MURTRE COMMIS PAR UN MILITAIRE SUR UN BOURGEOIS.

Dans la journée du 8 août, plusieurs militaires du 30^e régiment de ligne en garnison à Saint-Denis, s'étaient rendus à l'auberge d'un sieur Bataille, où ils avaient fait quelque dépense.

CHRONIQUE

DÉPARTEMENTS.

SEINE-INFÉRIEURE (Rouen), 23 août. — Le 23 mai dernier, vers dix heures du soir, quelques minutes avant le passage du convoi du Havre, le garde Martin trouva sur le milieu de la voie de fer une pièce de bois très longue et très lourde, qui avait été placée diagonalement, de manière à faire dérailler les wagons et à briser le convoi.

M^e Manchon a présenté la défense de Leduey. L'accusé a été déclaré coupable avec admission de circonstances atténuantes, et la Cour a condamné Leduey seulement en deux années d'emprisonnement.

PARIS, 25 AOUT.

— Nous avons annoncé la mise en arrestation de M. Lassalle, employé au ministère de la guerre. Plusieurs journaux, en reproduisant le fait, ont ajouté l'indication des charges qui pèsent sur cet inculpé.

